Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260512-47_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Date de la convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, JEGOU Christelle, LE MAOUT Christophe, LAGATTU Valérie, LOZAC'H Christophe, TOSSER Yvanne, LE GUYADER Myriam, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membres excusés : SINCLAIR Catherine, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre ;

Membres non excusés : /

Procuration :
Madame SINCLAIR Catherine a donné procuration à Monsieur LOZAC'H Christophe.
Madame LEGARDEUR Audrey a donné procuration à Madame LE GUYADER Myriam.
Monsieur AUFFRET Pierre a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Madame LE GUYADER Myriam a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 47/2026 :
Guingamp-Paimpol Agglomération : Mission « Argent de poche » -Proposition de signature de la convention

Monsieur le Maire informe que Guingamp-Paimpol Agglomération reconduit au cours de l'été 2026 le dispositif « Missions Argent de Poche » afin de permettre aux jeunes (15-17 ans) de se confronter pour la première fois à la réalité du monde du travail.

Un jeune pourra effectuer 3 missions maximum au cours de l'été (du 6 juillet au 7 août). Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause). L'indemnisation de l'agglomération est fixée à 15 euros par mission.

Les missions sont réalisées obligatoirement en compagnie d'un agent de la collectivité demandeuse. Une charte est signée par le jeune et la collectivité.
Chaque commune désireuse de participer à ce dispositif recense les missions que les jeunes volontaires pourraient être amenés à effectuer et les transmet au Point Information Jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération. Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes sont par exemple l'aide à l'entretien des espaces verts, du classement, du rangement, de petits travaux de peinture, le nettoyage des véhicules ou de matériels…

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE la participation de la commune à ce dispositif** ;
- **DECIDE de rajouter un chèque cadeau de 20 € par mission ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Myriam LE GUYADER